

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2018

LOI DE PROGRAMMATION 2019-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE - (N° 1396)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1131

présenté par
M. Paris

ARTICLE 51

À l'alinéa 6, substituer à la première occurrence du mot :

« article »

la référence :

« II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.